

Yves Chartrand: Semeur d'idées, *planteur* de fisc

L'objectif avoué d'Yves Chartrand n'est rien de moins que d'offrir les meilleurs cours de formation en fiscalité. Derrière pareille ambition se trouve évidemment un entrepreneur résolu, mais aussi un perfectionniste qui déteste perdre son temps. Le fondateur du Centre québécois de formation en fiscalité (CQFF) avait un rêve et, avec doigté, il l'a transformé en réalité. Rencontre avec un gagnant.



À L'ÉPOQUE OÙ IL ÉTUDIAIT l'économie à l'Université de Montréal, Yves Chartrand trouvait donc que ses professeurs parlaient chinois. «Pourquoi ne pas apporter une obligation à coupon détaché en classe au lieu de se perdre en explications abstraites?» se demandait-il. Quand il a pris la parole à son tour devant des étudiants (il a longtemps enseigné à l'Université du Québec à Montréal), il s'est juré d'être toujours clair et d'illustrer ses propos avec des exemples concrets. Ce qui l'a entre autres conduit à expliquer un gel successoral en

se servant de la publicité du magasin... Au bon marché. «Non seulement l'annonce était colorée, alors j'obtenais une attention immédiate, mais les étudiants comprenaient beaucoup plus aisément ce qu'était un gel successoral, c'est-à-dire pas juste une transaction fiscale, mais un transfert progressif d'une entreprise vers les enfants», relate-t-il. Depuis 20 ans, ce parti pris pour la limpidité ne s'est jamais démenti.

Créneau inoccupé

Pédagogue, Yves Chartrand l'était déjà

à l'adolescence. Il a d'ailleurs été moniteur de ski pendant six ans. Tout compte fait, sa passion pour l'enseignement est probablement née sur les pentes, remarque-t-il. Et, si c'est un hasard qui l'a mené à la maîtrise en fiscalité (il a suivi les conseils d'un camarade sans même savoir dans quoi il s'embarquait), mettre sur pied un centre de formation faisait déjà partie de ses plans en 1988. «Je commençais à en parler à mes amis comptables, puis j'accumulais des idées sur des bouts de papier. Je mettais tout cela

Caroline Fortin

Photo : Sonia Jam

Histoire d'une réussite

Le Centre québécois de formation en fiscalité (CQFF) a officiellement ouvert ses portes en 1992. Au début, la clientèle est surtout formée des collègues de M. Chartrand, de ses anciens étudiants devenus praticiens et de recrues attirées par le bouche-à-oreille. Mais, en 1994, le lancement du Régime d'accès à la propriété (RAP) par le gouvernement fédéral vaudra au CQFF une publicité inattendue.

Yves Chartrand découvre en effet la technique du «rapping», qui consiste à emprunter pour cotiser à son REER et à laisser l'argent y dormir pendant 90 jours, puis à le retirer – sans imposition – dans le cadre du RAP. L'épargnant rembourse ainsi son emprunt en totalité... en plus de voir déduite de son revenu la somme cotisée à son REER et de bénéficier d'un acompte intéressant à verser sur l'achat de sa première maison. Il fallait y penser. «Au début, il y avait des sceptiques, mais ils ont été confondus quand ils ont vu qu'il n'y avait aucun suivi des fonds en autant qu'on achète une maison. Et c'est à partir de ce moment que le CQFF a démarré. Le réseau Re/Max, les caisses populaires et la Banque Nationale nous ont sollicités pour avoir de la formation. C'est aussi la première fois que l'on a parlé de nous dans le journal *Les Affaires*. Pendant ce temps-là, on continuait à donner nos cours, et le nombre de participants augmentait à chaque fois!» se rappelle le formateur.

Depuis, la clientèle n'a cessé de croître – au rythme effarant de 40 % par année, relève M. Chartrand, fort aise. «Il

y avait 25 participants à la première Mise à jour en fiscalité que nous avons donnée, en 1993. Cette année, environ 1 500 se sont inscrits à ce seul cours.» Et le CQFF suit la cadence. Même qu'un réseau a vu le jour à Québec.

Son *credo*? «Faire les choses autrement.» Ce qui signifie entre autres mettre les bouchées doubles et ne pas avoir peur d'explorer un sujet à fond. «Les participants ne veulent pas seulement connaître les règles fiscales, ils veulent savoir quoi faire avec celles-ci. Et moi, je veux qu'ils comprennent pourquoi le ministère a agi de la sorte et qu'ils soient capables de l'expliquer à leurs clients. Notre cours Déclaration fiscale, par exemple, compte 1 000 pages et contient 400 interprétations techniques formulées par les autorités fiscales. Essayez de trouver cela ailleurs», plaide-t-il.

La mise à jour continue des cours est un autre gage de différence, selon Yves Chartrand. «Pour nous, remplacer une page la veille d'un cours parce qu'une annonce a été faite n'est pas un problème. Si le cours est donné le 5 novembre, le document sera en date du 3. Nous sommes six employés au Centre, il est donc plus facile de réagir vite», avance-t-il. Un avantage certain, puisque les décisions fiscales tombent souvent à l'automne, à l'heure où les concurrents du CQFF ont déjà imprimé leurs documents de formation.

D'ailleurs, note M. Chartrand, il n'a de concurrents que les ordres professionnels, «puisque des sociétés privées dans notre créneau, il n'y en a pas!»

dans une chemise que j'avais appelée Fiscalité IOI.»

Nul besoin d'être devin pour remarquer que l'une des principales qualités de ce fils de médecin est son sens extrême de l'organisation. Même sa façon de disposer ses papiers sur la table et le sérieux de sa préparation pour cette entrevue trahissent son côté méthodique. À mesure que son dossier IOI s'épaississait, donc, Yves Chartrand étudiait les possibilités. Le marché de la formation pour les fiscalistes était déjà bien servi par les associations professionnelles, et celui de monsieur et madame Tout-le-Monde l'intéressait peu. «Restait le grand vide composé de ceux qui ne sont pas fiscalistes, mais qui sont des praticiens affectés par la fiscalité, tels les comptables et les conseillers, qui doivent avoir d'excellentes connaissances dans ce domaine.»

Yves Chartrand avait trouvé son créneau et, afin de mieux se démarquer, il scrutait ses futurs concurrents et sondait ses collègues. «Je constatais que les comptables en pratique n'étaient pas satisfaits des cours de formation qu'ils suivaient, souvent parce que l'enseignant ne se mettait pas à leur niveau», déclare-t-il. Un reproche qui reviendra souvent dans la bouche de cet orateur volubile, dont l'autre grande passion est la vulgarisation. «Je vais me faire des ennemis chez mes amis fiscalistes, mais, quand ils parlent [à leurs clients ou devant une classe], 99 % d'entre eux oublient à qui ils s'adressent», dit celui qui s'exprime sans détour. «Certains gens croient que vulgariser, c'est servir du réchauffé. C'est tout à fait faux! s'indigne-t-il. Simple et simpliste, ce n'est pas la même chose. Nous, on utilise des

mots que tous comprennent, dans nos recueils comme dans nos cours.»

En classe, Yves Chartrand a abondamment recours à l'humour et au concret. «Sa plus grande qualité est sans contredit sa capacité de transmettre une matière complexe de façon compréhensible, tout en la rendant intéressante», confie Claude Laferrière, professeur de fiscalité à l'Université du Québec à Montréal.

C'est aussi l'avis de Josée Rioux, CA, chef du service de comptabilité financière à Biochem ImmunoSystèmes.

«Ce que j'apprécie chez lui, c'est qu'il met tout en perspective, il creuse pour nous donner l'heure juste. Et comme il est drôle et captivant, c'est impossible de décrocher, comme cela pouvait m'arriver durant d'autres cours.»

Et le fiscaliste ne fait pas qu'enseigner, il rédige également les volumineux documents qu'il remet à ses participants.

Tout au long de l'année, il accumule dans deux boîtes de carton des feuilles sur lesquelles figurent des idées, des questions soumises par toutes sortes de gens, des articles, bref, tout ce qui pourrait servir pour les cours Mise à jour en fiscalité et Déclarations fiscales.

L'automne venu, Yves Chartrand disparaît pratiquement de la surface de la Terre avec ses deux boîtes. Seules sa famille et sa précieuse adjointe Johanne peuvent le rejoindre, de même que Richard Chagnon, son collègue, et quelques amis. Enfermé dans le chalet de son frère au Mont-Tremblant ou baignant dans le spa de sa résidence lavalloise, «tout couetté, mal rasé, une casquette sur la tête», il passe en revue le contenu de ses deux boîtes, lit, réfléchit, note, passe des coups de fil. «Il faut absolument que je m'enferme, parce que, en une journée à Tremblant, j'accomplis l'équivalent de ce que je pourrais faire au Centre en trois ou quatre jours...», dit-il, ajoutant qu'il rédige tous ses cours à la main puisqu'il n'a pas le doigté rapide sur un clavier d'ordinateur.

Il procède ainsi depuis les débuts, alors que le CQFF offrait ses premiers cours, et il tient même des calendriers de production indiquant notamment combien de pages il a écrites chaque semaine. «Comme ça, l'année suivante, je peux comparer et voir si je suis en avance, ce qui est mon but.» Cartésien, vous dites?

Ceux qui le connaissent bien savent à quel point il aime avoir le contrôle de son horaire. C'est une des raisons qui l'a fait délaissier en partie la consultation, qu'il n'abandonnera toutefois jamais, «parce que c'est impossible de seulement enseigner, il faut rester branché sur la vie». «Les gens disent qu'ils manquent de temps. Moi, j'ai choisi de gérer le mien. Lorsque tu possèdes un cabinet, tu travailles 365 jours par année et tout le

monde veut te parler, ça presse. Maintenant, personne ne va m'appeler pour avoir un cours le lendemain à 8 h», lance-t-il.

Yves Chartrand pourrait donner plusieurs conseils à ses collègues en matière de gestion du temps. On ne le prendra jamais à rêvasser dans son bureau ni à poser un geste qui ne lui rapportera rien. Son adjointe, Johanne Vallée, affirme qu'il a horreur du téléphone et de tout ce qui peut lui gruger du temps sur sa vie privée. Même dans ses périodes qu'il qualifie d'«intensives», il rentre à la maison à temps pour le souper et ne travaille jamais les fins de semaine. Cet amateur de plein air gère d'ailleurs tellement bien ses affaires que l'été, blague-t-il, il se «cherche des amis l'après-midi»!

Le chevalier des contribuables

Dans les officines du ministère des Finances, à Ottawa comme à Québec, le nom d'Yves Chartrand est notoire. Car il n'hésite pas à clamer tout haut ce que d'autres fiscalistes chuchotent entre eux. Son premier coup d'éclat a eu lieu en 1995. Avec le concours de ses étudiants, il a testé la qualité de l'information donnée par Revenu Canada et Revenu Québec au téléphone. Résultat : 608 appels (un morceau de bravoure quand on sait quelle patience exige un seul appel) et un taux de mauvaises réponses de 37 %, «ce qui est scandaleux! Quand le contribuable se trompe, c'est lui qui paye, quand c'est le fonctionnaire qui commet une erreur, c'est encore le contribuable qui en fait les frais», s'insurge-t-il.

En 1997, il a aussi publié une étude présentant les effets de la non-indexation sur le portefeuille des contribuables. Fidèle à son principe de toujours illustrer par le concret, il avait trouvé un exemple frappant. «Si quelqu'un vous dit que la hausse du prix de l'essence ne le dérange absolument pas parce que, de toute façon, il en met toujours pour dix piastres, vous

allez penser que c'est un parfait imbécile! Bien un régime fiscal non indexé, c'est exactement la même chose.»

Une absurdité vite récupérée par les politiciens, selon Claude Laferrière. «Avant 1996, seuls les économistes parlaient d'indexation. Aujourd'hui, dans la bouche du gouvernement, l'indexation est devenue une diminution d'impôt!»

Néanmoins, la plus grande fierté d'Yves Chartrand est d'avoir ouvert les yeux du gouvernement relativement aux taux réels d'imposition prévus au régime fiscal. Après deux mois de travail assidu en collaboration avec son collègue Claude Laferrière, il lance en 1999 une étude-choc présentant ces taux réels, qui pouvaient excéder 105 % pour la classe moyenne. Les «courbes Laferrière-Chartrand», publiées en avril 1999, ont créé tout un branle-bas de combat dans les ministères. «La journée où c'est paru, ils ont même essayé de repérer des erreurs pour nous discréditer! Mais on avait fait nos devoirs», confie-t-il.

Récemment, Yves Chartrand s'est trouvé un autre cheval de bataille : les taux d'intérêts quasi usuraires imposés par Québec aux travailleurs versant leurs acomptes provisionnels en retard. Les médias se sont emparés de cette iniquité en septembre dernier. «J'étais éccœuré de voir les contribuables se faire avoir sans que le ministère ne fasse rien pour corriger la situation. C'est malheureux à dire, mais, tant qu'ils n'ont pas l'air fou, les gouvernements ne changeront rien.»

Un éminent fiscaliste qui ose dénoncer les tares des régimes fiscaux canadien et québécois a-t-il beaucoup d'ennemis au sein de l'administration publique? «Pas du tout! Ce sont des contribuables comme tout le monde, rétorque Yves Chartrand. Mais je ne suis pas toujours en train de me demander quelle histoire juteuse je vais dévoiler. En fiscalité, quand le gouvernement abuse, je pense qu'il doit se le faire dire.» Et vlan! 